

DÉLIBÉRATION N°11

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 22 MARS 2020**

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise gracieuse de dette de M. R d'un montant de 2 703,51 €.

Fait à Montreuil, le 22 mars 2021

Pour la présidente,
Le vice-président,



François BOLARD